

Dossier Spécial
Collecte et traitement des déchets

Le magazine de l'Agglomération d'Agen
N°17 - Janvier 2024

AGGLO infos



L'AN II DE LA RÉVOLUTION DES POUBELLES

2024 : année décisive
Biodéchets, Points d'Apport Volontaire,
Nouveaux calendriers

4-5

**La Révolution
des poubelles :**
• **3 objectifs**
• **7 projets**

6-13

**Les biodéchets
alimentaires**

14-15

**Les nouveaux
calendriers**

16-17

**Les Points
d'Apport
Volontaire**

Les 44 communes de l'Agglomération d'Agen :

Agen • Astaffort • Aubiac • Bajamont • Beauville • Blaymont • Boé • Bon-Encontre • Brax • Castelculier • Caudecoste • Cauzac • Colayrac-Saint-Cirq
Cuq • Dondas • Engayrac • Estillac • Fals • Foulayronnes • Lafox • Laplume • La Sauvetat-de-Savères • Layrac • Le Passage d'Agen • Marmont-Pachas
• Moirax • Pont-du-Casse • Puymirol • Roquefort • Saint-Caprais-de-Lerm • Sainte-Colombe-en-Bruilhois • Saint-Hilaire-de-Lusignan • Saint-Jean-
de-Thurac • Saint-Martin-de-Beauville • Saint-Maurin • Saint-Nicolas-de-la-Balermie • Saint-Pierre-de-Clairac • Saint-Romain-le-Noble • Saint-Sixte •
Saint-Urcisse • Sauvagnas • Sauveterre-Saint-Denis • Sérignac-sur-Garonne • Tayrac

AGGLO INFOS N°17

Janvier 2024

Le magazine de l'Agglomération d'Agen
www.agglo-agen.fr

Directeur de la publication : Jean Dionis du Séjour | **Responsable de la rédaction :**
Valérie Pitous | **Rédaction :** Valérie Pitous, Sandra Fregonese, Alexandra Devalle | **Crédit
photo :** Ville d'Agen, Agglomération d'Agen | **Maquette et mise en page :** Direction de la
Communication / Agglomération d'Agen | **Impression :** IGS | **Distribution :** Milee | **Tirage :**
53 000 exemplaires

Couverture librement inspirée de "La Liberté guidant le peuple" d'Eugène Delacroix
Magazine imprimé en France sur papier recyclé par un imprimeur certifié Imprim'Vert
Ce magazine est disponible en version électronique sur le site www.agglo-agen.fr

Édito



L'AN II DE LA RÉVOLUTION DES POUBELLES : 2024, ANNÉE DÉCISIVE

À l'aube de cette année 2024, je tenais, en mon nom personnel et au nom de tous les maires de l'Agglomération et de tous les élus du Conseil communautaire, à vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous et vos proches.

Pour l'Agglomération d'Agen, l'année 2024 sera marquée par l'accélération de notre politique de transition écologique. Elle s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Celui-ci vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie sur le territoire pour tendre vers une neutralité carbone d'ici 2050. Des investissements très lourds vont être lancés cette année : le plan Lumière et Économie d'Énergie (22 M€), la création d'un Réseau de Chaleur Urbain (30 M€), la création d'un méthaniseur et bien sûr la Révolution des Poubelles.

Débutée en 2023, cette Révolution des Poubelles a été motivée par 3 objectifs majeurs que nous détaillerons dans les pages dans ce journal : un objectif écologique, un objectif économique et fiscal et un objectif de propreté urbaine.

Cette année, nous avons transformé le mode de collecte des déchets verts et élargi l'amplitude horaire des 9 déchèteries de l'Agglomération. Ces premiers changements ont bousculé les habitudes de certains d'entre nous.

En 2024, nous allons entrer dans l'An II de notre Révolution des Poubelles. An II, petit clin d'œil à notre histoire nationale et à l'An II de notre Révolution, où la mobilisation des citoyens assura sa pérennité.

Cette année s'annonce donc décisive. La loi anti gaspillage de 2020 impose le tri à la source des bio déchets alimentaires (restes de repas, épluchures...) et donc la mise en place d'un traitement dédié, soit chez vous en composteur, soit en Points d'Apport Volontaire, soit par une collecte en porte-à-porte.

Je suis pleinement conscient des changements que cela impose dans vos vies quotidiennes, nous serons à votre écoute pour vous accompagner dans cette période de transition. Amputé des biodéchets, le volume des poubelles noires va être mécaniquement réduit et les personnes disposant de bac en porte-à-porte seront désormais collectés tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines.

Année décisive également, parce que nous allons poursuivre le déploiement des Points d'Apport Volontaire qui permettront aux habitants des centres-villes et centres-bourgs, de disposer d'une solution souple et pratique pour la gestion de leurs déchets.

Sur le front de la transition écologique, nous nous mobilisons pour progresser vers une société économe en ressources et plus sobre en carbone.

Nous comptons sur vous pour avancer ensemble sur ce chemin !

Aux Actes Citoyens !

Bonne année 2024 à tous.

Jean Dionis du Séjour
Président de l'Agglomération d'Agen

La Révolution des Poubelles : 3 objectifs

La " Révolution des poubelles " entre dans l'An II. Une phase importante avec la mise en place du tri à la source des biodéchets alimentaires. Retour sur les 3 enjeux majeurs de cette " Révolution " et sur les 7 projets qui la composent.



OBJECTIF N°1 : PROGRÈS ÉCOLOGIQUE

Avec 617 kg de déchets par an et par habitant produits en 2022, l'Agglomération d'Agen se situe encore bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de 582 kg par habitant (source ADEME).

Cette année, l'Agglomération accentue encore sa volonté de valorisation et de recyclage en s'attaquant au traitement des biodéchets alimentaires, l'idée étant de les transformer en ressources et tendre vers une économie circulaire de la matière organique.

Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne du Plan Climat Air Energie (PCAET) de l'Agglomération d'Agen, qui vise, de manière cohérente avec les enjeux nationaux, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie sur son territoire, pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

À titre d'exemple, le déploiement du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) sur l'Agglomération permettra de réduire de 7 427 tonnes/an les émissions de CO₂ soit 43% de l'objectif de réduction des émissions de l'Agglomération.

OBJECTIF N°2 : STABILITÉ FISCALE

Une des préoccupations majeures de l'Agglomération d'Agen est de ne pas augmenter les impôts et dans le cas présent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par tous les ménages et qui **s'élève à 11% sur l'ensemble du territoire**.

Confrontée à l'augmentation de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) depuis 2020, l'Agglomération doit, pour maîtriser ses coûts, réduire cette taxe et donc le volume de déchets incinérés.

La mise en place du tri des biodéchets alimentaires à la source, permettra de réduire les volumes incinérés.

Cela représente une économie de 300 000 € par an environ.

OBJECTIF N°3 : PROPRETÉ URBAINE

La propreté urbaine et l'amélioration du cadre de vie des habitants reste un engagement fort de l'Agglomération d'Agen.

C'est à ce titre que **les Points d'Apport Volontaire (PAV) vont continuer à se multiplier en cette année 2024**. Plus souples en terme d'utilisation, ils permettent aussi de faire disparaître petit à petit la collecte en pied de porte en sacs, source de nuisances dans les zones urbanisées.

Une attention particulière sera portée à l'entretien régulier de ces espaces.

La Révolution des Poubelles : 7 projets

➡ PROJET 1 : UNE NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS VERTS

La collecte en porte-à-porte des déchets verts pour une partie de la population de l'Agglomération a été transformée en janvier 2023 et remplacée par **3 solutions individuelles écologiquement et économiquement plus responsables** : l'apport direct en déchèterie, le broyage gratuit de branches à domicile et la location de bennes.

➡ PROJET 2 : DU NOUVEAU DANS VOS DÉCHÈTERIES

Afin de faciliter le geste de tri de tous les flux aux habitants de l'Agglomération, les déchèteries se sont adaptées en augmentant de 40% leur amplitude horaire (**ouverture du lundi au samedi de 10h à 18h toute l'année sauf dimanches et jours fériés**).

Cette année, ce sont près de **3 nouveaux flux qui viendront renforcer le geste de tri** : les équipements sportifs, les outils motorisés de jardin et de bricolage et les matériaux de construction.

Si les 9 déchèteries de l'Agglomération d'Agen sont déjà équipées en barrières, **le contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation ne sera effectif qu'en 2025**. Il permettra de limiter l'accès aux seuls habitants de l'Agglomération et de mieux connaître les habitudes des usagers. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour accéder aux déchèteries au Centre Technique de l'Agglomération (CTA) à Boé.

➡ PROJET 3 : RÉORGANISER LES TOURNÉES

La mise en place du tri des biodéchets alimentaires à la source, qui permettra de réduire le volume des poubelles d'ordures ménagères, entraînera une réorganisation des tournées et **le passage à une collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines pour les secteurs collectés en porte-à-porte**.

➡ PROJET 4 : DÉPLOYER DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Dans les centres-villes et les centres-bourgs de l'Agglomération d'Agen, **le déploiement des Points d'Apport Volontaire va se poursuivre tout au long de cette année 2024**. Il concernera tous les flux : Ordures ménagères et emballages mais aussi biodéchets alimentaires.

➡ PROJET 5 : TRIER LES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Le tri des biodéchets alimentaires à la source, qui permettra de réduire le volume des poubelles d'ordures ménagères, débutera fin janvier 2024 avec la distribution des composteurs pour les foyers éligibles, avant de se poursuivre dès le mois de mars pour les autres modes de traitement. **Ce déploiement s'effectuera sur l'année 2024**.

➡ PROJET 6 : INSTAURER UNE TEOM INCITATIVE

Adoptons d'ores et déjà les bons gestes de tri pour agir demain sur notre " facture déchets " ! Le but de la TEOMi (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) est d'inciter à la réduction du volume des déchets notamment de ma poubelle noire. Cette tarification est basée sur le principe " producteur/payeur " : mieux je trie, moins je jette, plus je maîtrise une partie de ma facture ! **Cette réforme sera mise en place à partir de 2026**.

➡ PROJET 7 : TRANSFORMER NOS DÉCHETS EN ÉNERGIE

L'Agglomération d'Agen, dans un souci de transition environnementale, souhaite mieux valoriser ses déchets en les transformant en ressources. **Pour ce faire, deux projets doivent voir le jour dans les prochaines années** :

- **Un Réseau de Chaleur Urbain (RCU)** à partir de l'usine d'incinération qui aura pour but de chauffer, à l'hiver 2025 / 2026, 53 gros consommateurs d'énergie : entreprises, logements sociaux, grosses résidences privées ou encore bâtiments publics.
- **Un méthaniseur**, qui permettra de valoriser les biodéchets de l'Agglomération en biogaz.

Ce qui va changer pour vous en 2024

Commencée en 2023, la Révolution des Poubelles entre en 2024 dans son An II. Une année décisive au cours de laquelle vont s'opérer trois changements majeurs tout au long de l'année.

1

LE TRI DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES :

La loi anti-gaspillage de 2020 oblige les collectivités à mettre en place au 1^{er} janvier 2024 le tri à la source des biodéchets alimentaires pour tous, particuliers comme professionnels. **Cela représente pour l'Agglomération d'Agen l'un des chantiers logistiques les plus importants de son histoire. Cette nouvelle organisation se mettra en place de façon progressive tout au long de l'année 2024**, l'Agglomération d'Agen déployant des solutions différentes en fonction des typologies d'habitats : compostage à la maison, collecte en bac, dépôt en Points d'Apport Volontaire. Vous recevrez des courriers personnalisés vous précisant de quel type de collecte vous dépendez et vous informant des dates de déploiement.

2

LE CHANGEMENT DES CALENDRIERS DE COLLECTE :

En débarrassant votre poubelle d'Ordures Ménagères de tous les fermentescibles, qui iront désormais dans les solutions de traitement " biodéchets ", vous allez mécaniquement alléger votre poubelle noire. **Pour les personnes qui dépendent d'une collecte en bac, les biodéchets alimentaires seront collectés une fois par semaine et les poubelles ordures ménagères le seront une fois tous les 15 jours.** Le basculement des tournées de collecte ne se fera qu'une fois que toute la commune sera équipée en bacs, en Points d'Apport Volontaire, en composteurs.

3

LE DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Si le déploiement des Points d'Apport Volontaire a déjà commencé pour les Ordures Ménagères, les emballages, le verre ou encore le papier, il se poursuivra tout au long de l'année pour les biodéchets dans les centres-bourgs et centres-villes de l'Agglomération d'Agen. **La mise en place des PAV permettra l'arrêt progressif de la collecte en sacs en pied de porte et améliorera considérablement la propreté de nos rues.**

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

À PARTIR DU 22 JANVIER

DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

dans les 44 communes de l'Agglomération d'Agen, suivant un calendrier préétabli

- Vous recevrez dans votre boîte aux lettres dans les prochaines semaines une information vous précisant les modalités de retrait de votre composteur.
- Le courrier fera office de bon de retrait.

À PARTIR DU 25 MARS

DISTRIBUTION DES BACS 80L

dans les foyers éligibles à une collecte en bac en porte-à-porte

- Vous recevrez dans votre boîte aux lettres dans les prochains mois une information vous précisant les modalités de distribution de votre dotation.
- Celle-ci s'effectuera directement à votre domicile par une société mandatée par l'Agglomération d'Agen.

DISTRIBUTION DES BIOSEAUX

dans les foyers dépendants de Points d'Apport Volontaire

- Vous recevrez dans votre boîte aux lettres dans les prochains mois une information vous précisant les modalités de distribution de votre dotation.
- Celle-ci s'effectuera directement à votre domicile par une société mandatée par l'Agglomération d'Agen.



ATTENTION : Tant que vous ne recevez pas votre courrier personnalisé, rien ne change dans vos habitudes de collecte !

Les biodéchets alimentaires se trient aussi !

La loi oblige les collectivités à mettre en place au 1^{er} janvier 2024 la collecte des biodéchets alimentaires sur notre territoire.

Cette nouvelle obligation constitue pour le territoire une opportunité, tant sur le plan environnemental que sur le plan énergétique, économique ou encore agricole. En effet, qu'ils soient compostés ou méthanisés, nos biodéchets peuvent devenir une ressource qui servira à améliorer la qualité agronomique de nos sols grâce au compost ou produira de l'énergie grâce à la production de biogaz.



À RETENIR :

Conformément à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets doit être généralisé pour tous, particuliers comme professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2024.

LES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION



Aujourd'hui **les biodéchets alimentaires représentent 40% du volume de la poubelle noire des habitants de l'Agglomération**, soit environ 10 000 tonnes annuelles de biodéchets non triés. Quand on sait que les ordures ménagères sont incinérées, cela revient à brûler essentiellement de l'eau (les biodéchets étant composés majoritairement d'eau) ! Et quand on sait que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente de manière considérable ces dernières années, il devient urgent d'agir. Alors qu'elle était de 12€/T en 2020, elle devrait atteindre 25€/T en 2025 ! À multiplier par le tonnage incinéré, il est donc urgent de le réduire !



PATRICK BUISSON

4^{ème} Vice-Président Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire

" Au-delà de l'obligation réglementaire de mettre en place, au 1^{er} janvier, pour tous les foyers de l'Agglomération d'Agen, une solution de traitement des biodéchets, cette nouvelle collecte s'inscrit pleinement dans notre projet de territoire :

- Réduire le tonnage de nos ordures ménagères en s'engageant dans le tri, le réemploi et en adoptant de nouvelles pratiques de consommation.
 - Faire de nos déchets une ressource (production de gaz naturel ou de vapeur) et contribuer fortement à l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous allons donc enlever de nos ordures ménagères la totalité de nos déchets de repas, la totalité des fermentescibles, éléments vecteurs d'odeurs.
- Cette nouvelle organisation nous permettra de passer sur les zones en bacs individuels à une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours.

La lecture des pages suivantes vous informera sur le mode de collecte adapté à votre secteur d'habitation. Nous mesurons l'impact de ces changements sur votre vie quotidienne et nous sollicitons votre engagement afin que cette révolution soit une réussite, réussite en matière de maîtrise fiscale et surtout en matière environnementale. Engageons-nous, trions, trions, trions ! "

La collecte des biodéchets : les grands principes

Si le tri des biodéchets alimentaires à la source s'impose à tous, ils ne seront pas tous collectés de la même façon : apport en Points d'Apport Volontaire dans les centres-villes et les centres-bourgs, collectes en porte-à-porte dans les zones urbanisées ou compostage dans les zones plus rurales. La mise en place de ce nouveau système s'étalera sur l'année 2024.

Afin de mettre en place la valorisation de cette nouvelle ressource, un travail de fond a été réalisé avec les communes pour déterminer les types de collecte à mettre en place en fonction des typologies d'habitat.

L'Agglomération d'Agen a ainsi étudié et identifié les solutions les plus pertinentes dans le tri des biodéchets alimentaires à la source afin de garantir que ceux-ci soient valorisés et non incinérés. Le système de collecte de vos biodéchets alimentaires diffère donc en fonction de votre lieu d'habitation.

Un geste de tri supplémentaire à adopter certes, mais un nouveau geste vertueux !



VOUS HABITEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE DENSITÉ DE POPULATION

➔ Vous êtes dans une zone de compostage à domicile.

Dès fin janvier, et selon un calendrier de déploiement, des composteurs seront remis gratuitement aux usagers qui le souhaitent.

Vous recevrez un courrier vous informant des dates et lieux de retrait.



VOUS HABITEZ DANS UNE ZONE À DENSITÉ MOYENNE DE POPULATION

➔ Vous êtes dans une zone de collecte en porte-à-porte.

À partir du mois de mars, vous recevrez un avis de passage vous informant de la distribution prochaine, à votre domicile, de votre dotation. Celle-ci comprend :

- Un bac de collecte de 80L
- Un bioseau et des sacs kraft
- Un kit d'information pour bien trier



VOUS HABITEZ DANS UNE ZONE À FORTE DENSITÉ DE POPULATION

➔ Vous déposez dans un Point d'Apport Volontaire " biodéchets ".

À partir du mois de mars, vous recevrez un avis de passage vous informant de la distribution prochaine, à votre domicile, de votre dotation. Celle-ci comprend :

- Un bioseau et des sacs kraft
- Une carte magnétique
- Un kit d'information pour bien trier



POUR CONNAÎTRE VOTRE MODE DE COLLECTE

Rendez-vous sur le site de l'Agglomération d'Agen www.agglo-agen.fr et intégrez votre adresse ou scannez le QR Code.

Vous pourrez aussi y retrouver vos points d'apport volontaire et y télécharger votre calendrier de collecte.



Comment serez-vous informés ?

Ce déploiement, l'un des plus importants qu'ait connu l'Agglomération d'Agen d'un point de vue logistique, s'effectuera tout au long de l'année 2024.

Afin que vous puissiez rester informés de tous ces changements, une communication spécifique, complémentaire à l'Agglo Info vous sera adressée dans les prochaines semaines en fonction de vos secteurs de résidence.

➤ ZONE DE COMPOSTAGE À LA MAISON

- Un courrier vous spécifiant les modalités de retrait (date, heure, lieu) en fonction des communes. Le courrier fera office de bon de retrait.
- Un guide du compostage
- Un guide du tri général reprenant tous les flux

➤ ZONE DE COLLECTE EN BACS EN PORTE-À-PORTE

- Un courrier vous spécifiant les modalités de distribution des bacs de 80L ainsi que du bioseau et des sacs kraft
- Un guide pratique vous informant de ce que vous pourrez mettre dans ce bac
- Des autocollants reprenant les consignes de tri à coller sur votre bac biodéchets et votre bac emballage
- Un guide du tri général reprenant tous les flux

➤ ZONE DE DÉPÔT EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Un courrier vous spécifiant les modalités de distribution du bioseau et des sacs kraft
- Un guide pratique vous informant de ce que vous pourrez mettre dans les PAV " biodéchets "
- Un guide du tri général reprenant tous les flux

À l'occasion du déploiement, le nouveau calendrier applicable vous sera communiqué.



Tous les foyers recevront une fiche de renseignements à compléter et à nous retourner directement au Centre Technique de l'Agglomération d'Agen, 950, avenue Georges Guignard 47550 Boé ou à rendre à nos agents le jour de la réception des dotations (composteur, bac ou bioseau).

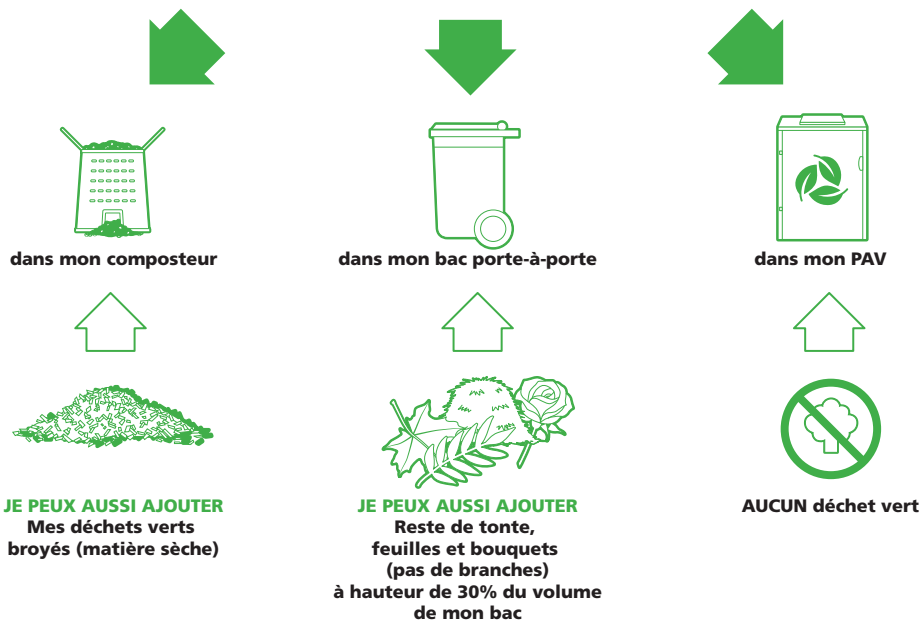
Trier les biodéchets, oui ! mais comment ?

Si le tri des biodéchets alimentaires n'est en lui-même pas bien compliqué, quelques exceptions existeront en fonction des modes de collecte.

Rien de plus simple que d'identifier les biodéchets alimentaires, puisqu'ils sont plus communément appelés " déchets de cuisine et de table ". Il s'agit donc des restes de repas (trognons, os, arêtes de poisson...), de préparation de repas (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs...) ou encore de produits périmés non-consommés. Une lutte quotidienne contre le gaspillage alimentaire permettra également de diminuer ces volumes.



Épluchures de fruits et de légumes • Restes alimentaires • Os et arêtes
Coquilles d'œufs • Papiers absorbants • Sachets de thé • Filtres et café



ASTUCE :

Pour savoir si votre compost est prêt à être utilisé dans votre jardin, essayez de le compresser entre vos doigts. Si le compost est " mûr ", il s'agglomèrera et formera une petite boule. Sinon, il devra être laissé à maturation plus longtemps.

3 solutions pour gérer mes déchets verts

Depuis l'an dernier, l'Agglomération d'Agen encourage ses habitants à adopter des pratiques plus vertueuses pour la gestion de ses déchets verts.

En effet, 100% biodégradables, ils peuvent être utilisés de différentes façons :

► La technique du mulching :

Laissées sur place, les tontes de pelouse broyées finement, vont limiter le développement des indésirables et protéger votre sol du froid ou d'une trop grande chaleur.

► Le broyage des végétaux :

L'utilisation du broyat en paillage permet de conserver l'humidité aux pieds de vos plantes et embellira vos parterres.

► Le compostage :

Les déchets verts broyés ajoutés à vos biodéchets alimentaires vous permettra de créer votre propre compost qui apportera un amendement organique riche à votre sol.

► Le choix pertinent des arbustes :

Pensez à diversifier les essences pour éviter la propagation de maladies, étaler la floraison et développer la biodiversité. Un espace suffisant entre chaque arbuste évitera les tailles trop fréquentes.



Les personnes qui dépendent d'une collecte de leurs biodéchets alimentaires en bac 80L en porte-à-porte, pourront également déposer dans leur bac leurs restes de tontes ou leurs feuilles mortes **UNIQUEMENT** à hauteur de 30% du volume de leur bac.

AUCUN BRANCHAGE ne sera toléré.

À cela viennent s'ajouter 3 solutions proposées par l'Agglomération d'Agen :

1



L'apport direct en déchèterie

À l'image de ce que font déjà 2/3 des habitants de l'Agglomération, vous pouvez porter vos déchets verts dans les 9 déchèteries de l'Agglomération dont les horaires ont été élargis l'an dernier.

Elles sont ouvertes tous les jours de 10h à 18h (sauf dimanches et jours fériés).

2



Le broyage gratuit des branches à domicile

Ce service gratuit, accessible sur rendez-vous au printemps et à l'automne, s'adresse aux habitants de l'Agglomération souhaitant faire broyer leurs branches pour un volume n'excédant pas 6m³. Une fois broyées, ces déchets verts peuvent resservir en paillage ou être utilisés en compostage de nos biodéchets alimentaires.

3



La location de benne

Pour tous vos travaux paysagers d'envergure, l'Agglomération d'Agen vous propose la location de benne. **Ce service payant, accessible toute l'année, vous permet de disposer d'une benne de 6m³, 12m³ ou 30m³ durant 48h.** La location s'effectue auprès du Centre Technique de l'Agglomération.



INFORMATION :

En raison d'un très grand nombre de demandes de broyage, pensez à prendre rendez-vous le plus tôt possible au n° vert 0 800 77 00 47.

Vos biodéchets alimentaires : " un gisement " sous-estimé

Si nous connaissons tous la revalorisation des déchets via les flux d'emballages, de verre ou encore de papier, la mise en place du tri des biodéchets à la source va permettre à l'Agglomération d'Agen de tendre vers une économie circulaire de la matière organique.

Aujourd'hui, en isolant les biodéchets alimentaires du reste des flux, deux solutions de traitement vont s'offrir à la collectivité : le compostage et la méthanisation.



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE FOULAYRONNES

Implantée sur une surface de 6000m², la plateforme de compostage de Foulayronnes se compose de différentes zones dont une zone de livraison et de stockage des déchets verts brut qui seront broyés une à deux fois par mois, une zone de compostage, une zone dédiée à la biomasse, **une zone " biodéchets " qui permettra de recevoir tous les biodéchets alimentaires récoltés par l'Agglomération d'Agen en porte-à-porte** et une lagune de 2000 m³ qui permet de récupérer la production de jus quand il pleut, rendant la plateforme entièrement étanche.

C'est à partir du " mulch " , du broyat de déchets verts et des biodéchets que va commencer le processus de compostage. Après plusieurs criblages, la matière va intégrer l'une des deux filières que produit la plateforme : le compost, autorisé en agriculture biologique ou la biomasse, qui produira de l'énergie en alimentant principalement des chaufferies industrielles.

Cette plateforme traite environ 12 000 tonnes / an qui vont donner environ 4500 tonnes de compost/an et 2500 tonnes de biomasse.



ASTUCE :

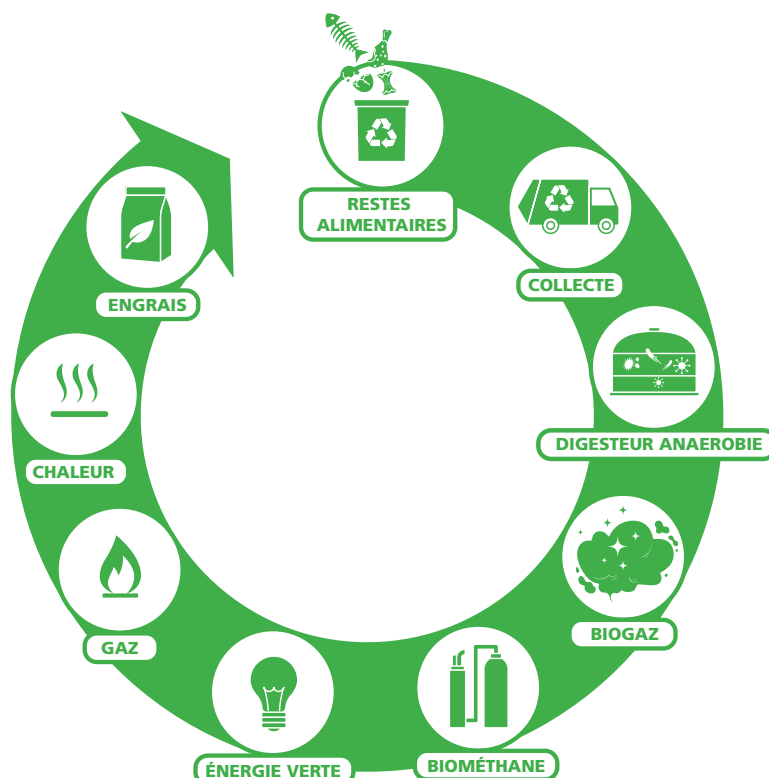
Vous pouvez récupérer gratuitement du compost dans les déchèteries de l'Agglomération d'Agen.

LA MÉTHANISATION

Tous les biodéchets alimentaires récoltés dans les Points d'Apport Volontaire seront pour leur part envoyés en méthanisation.

Il s'agit d'un procédé permettant de produire du gaz renouvelable à partir de déchets organiques. Cette valorisation vertueuse des biodéchets alimentaires, des déchets liés à l'agriculture ou à l'industrie agro-alimentaire ou encore celle des boues d'épuration favorise le fonctionnement d'une économie circulaire qui contribue à la transition écologique et énergétique du territoire.

Le processus de digestion anaérobie (c'est-à-dire sans oxygène) des déchets organiques permet la production de méthane et de digestat. Le biogaz obtenu pourra être utilisé directement pour produire de la chaleur et de l'électricité ou être injecté dans le réseau de gaz naturel, favorisant ainsi la consommation de gaz renouvelable à l'échelle du territoire. Le digestat, pour sa part, pourra servir de nutriment pour les sols agricoles.



Et demain ?... Un réseau de chaleur urbain

L'Agglomération d'Agen, pour répondre au mieux aux enjeux écologiques et économiques qu'elle s'est fixée, va engager plusieurs grands projets dans les années à venir avec la mise en place d'un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) et d'un méthaniseur.

" Il est important pour l'Agglomération de mettre en place ces projets de méthaniseur et de réseau de chaleur urbain. C'est un énorme travail mais la suite logique de nos engagements environnementaux avec pour objectif d'emmener à une décarbonation du territoire.

Ces projets sont construits en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie sur le territoire. En cohérence avec les enjeux nationaux, c'est bien la neutralité carbone que l'Agglomération d'Agen souhaite atteindre pour 2050. La méthanisation des biodéchets alimentaires de l'Agglomération d'Agen nous permettrait d'obtenir une production locale de biométhane, utilisé pour nos camions de collecte, mais également source d'électricité et de chaleur. "

Patrick Buisson

4^{ème} Vice-Président Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire

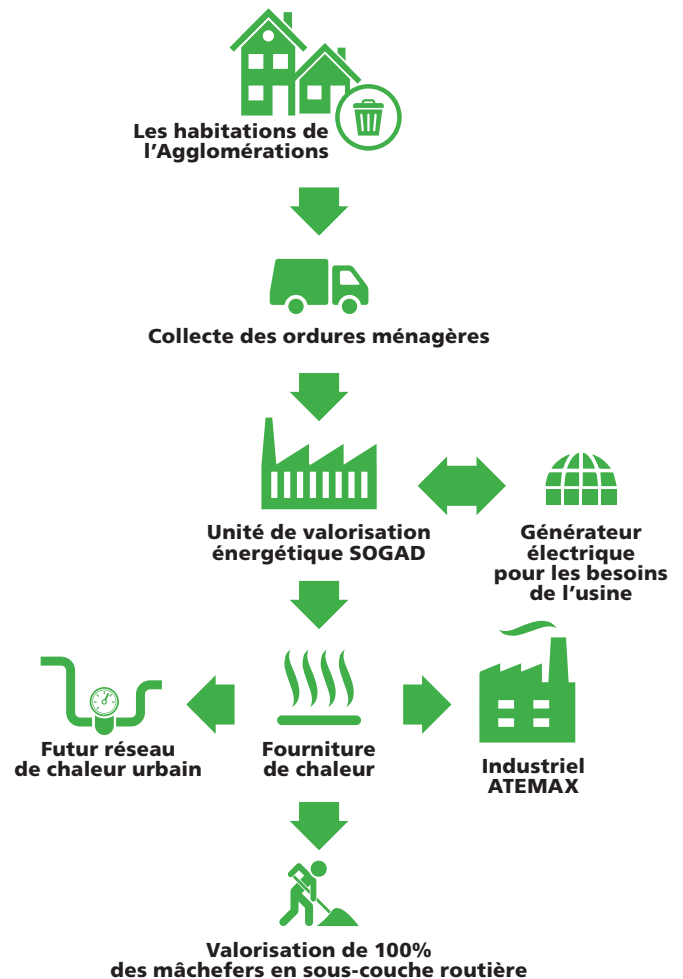
LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU)

Si le méthaniseur représente la solution idéale pour valoriser les biodéchets alimentaires, le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) permettra de transformer les ordures ménagères collectées sur l'Agglomération d'Agen et incinérées à la SOGAD, au Passage d'Agen, en source de chaleur.

L'objectif de l'Agglomération d'Agen avec ce projet est triple :

- **Décarbonation du territoire** : Le Réseau de Chaleur Urbain génèrera **84%** d'énergie renouvelable ou de récupération, ce qui représente **7 427** tonnes de CO₂ évitées par an à l'échelle de l'Agglomération > soit l'empreinte carbone de **800** habitants / an (source gouvernementale). > **43%** de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan Climat Air Energie (PCAET) de l'Agglomération à horizon 2050.

- **Stabilité du prix de l'énergie** et donc compétitivité pour les acteurs économiques locaux qui achèteront leur énergie moins cher (environ -30% par rapport au coût de l'énergie 2022). Prix moyen de vente : 80.6€ HT / MWh.



- **Enjeu économique local** : le Réseau de Chaleur Urbain est le 2^{ème} plus gros chantier de l'Agglomération après le pont de Camélat avec un investissement de 30 M€ sur les villes de Boé, du Passage d'Agen et d'Agen.

C'est le groupe IDEX qui a été retenu comme concessionnaire. Les travaux, qui débuteront mi-2024, se termineront avant la saison de chauffe 2025-2026. Le réseau représentera l'équivalent de 41 GWh qui permettra d'alimenter 53 gros consommateurs d'énergie, essentiellement des entreprises, des logements sociaux, des grosses résidences privées ou encore des bâtiments publics.

De nouveaux calendriers de collecte

La mise en place du tri des biodéchets va entraîner une réorganisation des tournées de collecte notamment celle des ordures ménagères qui passeront d'une fois par semaine à une fois par quinzaine.

Un tri efficace des biodéchets alimentaires à la source va mécaniquement entraîner une diminution du volume de la poubelle grise. Sur l'Agglomération d'Agen, cette baisse de volume est estimée à environ 40% du total de la poubelle des ordures ménagères.

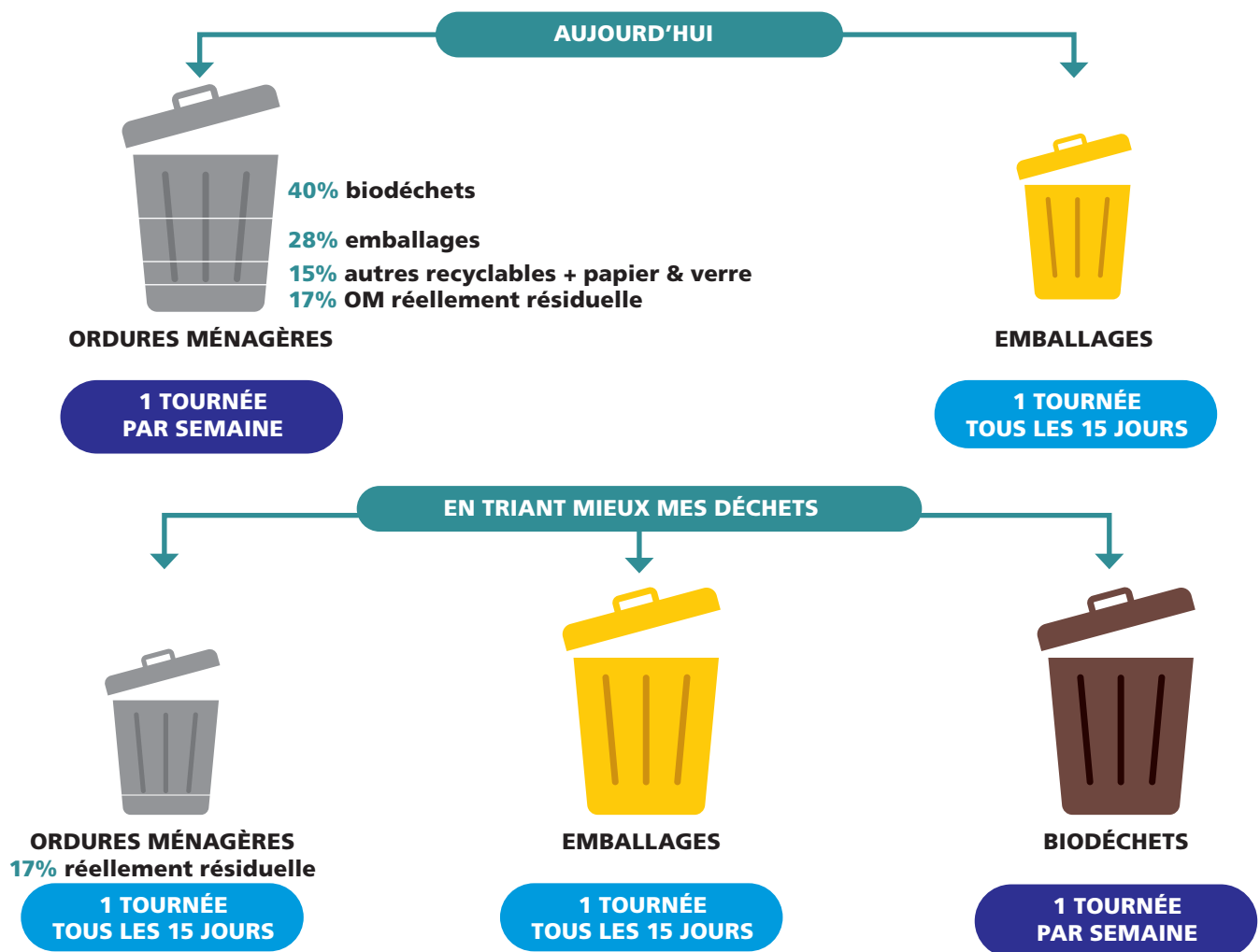
C'est en tenant compte de tous ces changements dans nos poubelles que les collectes vont être revues en 2024. Alors qu'une tournée va être instaurée de façon hebdomadaire pour la collecte des biodéchets en porte-à-porte, **les ordures ménagères, ainsi délestées de tous les fermentescibles, seront désormais collectées tous les 15 jours.**

Tous ces changements débuteront 15 jours après le déploiement des bacs biodéchets pour la collecte en porte-à-porte ou des composteurs dans votre commune. Une information vous sera distribuée en même temps que vos dotations.



ATTENTION :
Les jours et horaires de collecte peuvent être modifiés ! N'oubliez pas de télécharger votre calendrier de collecte sur le site de l'Agglomération d'Agen : www.agglo-agen.fr

POUR LES COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES EN BAC, PASSAGE À 1 COLLECTE TOUTS LES 15 JOURS !



À SAVOIR :

Si votre bac " emballage " est trop petit, n'hésitez pas à nous contacter, nous le changerons !

Des investissements nécessaires

Pour mener à bien la collecte des biodéchets alimentaires, l'Agglomération d'Agen a dû mettre en œuvre des moyens importants

Afin de répondre aux besoins liés à la mise en œuvre d'une collecte spécifique aux biodéchets alimentaires, le service collecte de l'Agglomération d'Agen a investi dans de nouveaux camions, trois au total. Pour rester dans cette dynamique de transition environnementale, le choix s'est naturellement porté sur un outil de collecte " propre ", c'est-à-dire roulant au bioGNV.

Les premiers d'une série puisque, pour répondre au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mis en place sur le Territoire et qui vise - entre autres - à réduire les gaz à effet de serre, l'Agglomération d'Agen s'est engagée à " rouler au vert ". Cette nouvelle flotte sera à terme, plus écologique mais aussi adaptée à la diminution des tonnages collectés avec des camions plus petits.



Dans cette démarche d'économie circulaire, le but pour la Collectivité est donc de collecter les biodéchets alimentaires de sa population, les méthaniser et rouler au biogaz généré par ses propres déchets. Une boucle vertueuse sera donc ainsi bouclée !



À SAVOIR :

Une station BioGNV au Parc d'Aquitaine

L'Agglomération d'Agen a vendu 3000 m² de terrain sur le Parc d'Aquitaine à Territoire Energie 47 qui a un projet de construction d'une station BioGNV comprenant 2 pompes et 4 pistes pour recharger son véhicule. Les travaux sont actuellement en cours et la mise en service de la station est prévue pour avril 2024.



TÉLÉCHARGEZ
VOTRE NOUVEAU CALENDRIER
DE COLLECTE
2024

sur www.agglo-agen.fr



Téléchargeable toute l'année

N°Vert 0 800 77 00 47

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Les Points d'Apport Volontaire : une solution simple et pratique



Si l'année 2023 a vu l'implantation de nombreux Points d'Apport volontaire dans les centres-bourgs et centres-villes de l'Agglomération d'Agen, l'année 2024 verra le déploiement d'une soixantaine de points.

L'installation des Points d'Apport Volontaire demande un gros travail d'étude en amont. Tous les sites ont été choisis en concertation avec chaque commune et quartier concernés pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Une étude technique a ensuite été réalisée pour connaître la faisabilité au niveau des sols, des réseaux existants et des contraintes architecturales.

Trente points sont déjà validés. Leur déploiement s'effectuera au premier trimestre 2024 pour Caudecoste, Laplume, Puymirol, Saint-Maurin, Astaffort et Saint-Pierre-de-Clairac et sur le premier semestre pour certains quartiers d'Agen : Jasmin, l'Ermitage, le Pin, La Villette et Cathédrale.

Valorisez vos déchets avec l'Agglo 

**CARTE D'ACCÈS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
ORDURES MÉNAGÈRES ET BIODÉCHETS**

N°10000



Si vous trouvez cette carte ou si vous rencontrez des difficultés, contactez le
N°Vert 0 800 77 00 47
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



UN BADGE, POUR QUOI FAIRE ?

L'accès aux Points d'Apport Volontaire " biodéchets " ne pourra se faire que grâce à ce badge.

Il sera distribué aux foyers concernés par le dépôt des biodéchets en Points d'Apport Volontaire en même temps que le reste de la dotation (bioseau + sacs kraft) à partir du mois de mars et jusqu'à la fin du déploiement.

À chaque dépôt de biodéchets dans les Points d'Apport Volontaire, il faudra positionner le badge au niveau du détecteur, ce qui permettra à l'utilisateur d'ouvrir le tambour et d'y déposer son sac kraft.

Ce badge permet aussi au service de contrôler les dépôts, d'en connaître les fréquences, de suivre le nombre d'utilisateurs d'un Point d'Apport Volontaire... Des données nécessaires afin d'optimiser la collecte des points : déplacer un point qui serait sous-utilisé, relancer une opération de sensibilisation dans une zone plus timide ou rajouter des équipements dans un quartier plus dynamique.



INFO PRATIQUE : JE DÉMÉNAGE, J'EMMÉNAGE QUE FAIRE ?

Lorsque je déménage, je laisse mon badge dans le logement pour le prochain locataire et je fais rapidement changer les informations au niveau du Centre Technique de l'Agglomération (CTA).

Si je n'ai pas de badge dans mon logement lorsque j'emménage, je contacte immédiatement le CTA sur site ou au numéro vert 0800 77 00 47 afin qu'il puisse m'en fournir un.



COMMENT GARANTIR LA PROPRETÉ DES PAV ?

Garantir la propreté des Points d'Apport Volontaire est LE point essentiel pour l'Agglomération d'Agen si elle veut inciter ses habitants à les utiliser correctement.

Si décision a été prise d'arrêter petit à petit la collecte en sacs dans les centres-villes et les centres-bourgs afin d'améliorer la propreté urbaine, les dépôts sauvages, les sacs éventrés, l'Agglomération d'Agen met un point d'honneur à entretenir ces points de collecte propres.

Pour répondre à ces attentes de propreté, le service collecte a investi dans un camion de nettoyage. Ce camion de lavage est parfaitement adapté aux contraintes d'interventions en centre-ville. L'ensemble du processus de lavage est entièrement automatisé grâce à un robot laveur intégré au camion et doté d'un système de récupération et de recyclage des eaux. L'ensemble des produits utilisés est biodégradable.

Aujourd'hui, les Points d'Apport Volontaire ordures ménagères et emballages sont collectés 1 à 2 fois par semaine selon les points. Un nettoyage extérieur est réalisé plusieurs fois par semaine en fonction des incivilités constatées. Un nettoyage complet – intérieur et extérieur – est effectué une fois par mois.

Demain, les PAV " biodéchets ", collectés une fois par semaine, seront scrupuleusement nettoyés, intérieurement et extérieurement à chaque collecte. De mai à octobre, la collecte et le nettoyage seront doublés pour passer à deux fois par semaine.



FRANÇOIS DAILEDOUZE

Maire de Caudecoste

" Ce projet des Points d'Apport Volontaire est important pour Caudecoste, cela évite les poubelles qui traînent, qui sont régulièrement dépouillées, les chiens qui viennent se servir, laissant des déchets dans le village.

Il est important d'avoir un village beau et propre.

Ces décisions vont aussi apporter un nouvel apprentissage dans notre mode de consommation. La plupart des habitants sont tout à fait conscients de l'impact positif de la " Révolution des Poubelles " pour l'environnement.

Pour autant, il reste une petite partie de la population à convaincre. Cela passera par des discussions avec les usagers, une pédagogie dans le tri des déchets, un service et des solutions appropriés s'adaptant aux habitants dans les campagnes.

Il faut trouver les endroits adaptés pour les implanter, à proximité des personnes et il faut aussi qu'ils soient visibles. Afin de garder ces Points d'Apport Volontaire propres, il faudrait peut-être envisager de les mettre sous vidéo-surveillance afin d'identifier les quelques personnes responsables d'incivilités. "



Retrouvez tous les Points d'Apport Volontaire sur www.agglo-agen.fr ou en scannant le QR code.



Combien ça coûte ?

Cette " Révolution des poubelles " est un projet essentiel pour l'Agglomération d'Agen sur le plan écologique bien sûr, de propreté urbaine, mais aussi financier. Elle a donc dû s'adapter pour répondre au mieux aux contraintes techniques mais aussi aux besoins des habitants.

Réalisée sur 100 000 habitants, cette " Révolution des poubelles " est la plus grosse opération logistique que l'Agglomération d'Agen ait connue et nécessite un investissement humain et matériel important.

Si cette " Révolution " paraît coûteuse, elle permettra à terme et grâce à l'adoption des bons gestes de tri, de diminuer le volume de déchets incinérés et donc de contrer l'augmentation constante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui devrait atteindre les 25€ la tonne en 2025 et représente aujourd'hui jusqu'à 20% des coûts du service.

La mise en place du tri des biodéchets à la source représente une économie d'environ 300 000 € par an sur un coût global du service (collecte + traitement) qui s'élève à 14.5 M€ pour l'Agglomération d'Agen.

Une refonte nécessaire donc afin de maîtriser les coûts et ne pas augmenter les impôts. Ainsi, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les ménages restera à 11%, comme depuis 2011, alors même que les frais inhérents au service augmentent régulièrement pour notre collectivité (électricité, carburant, tarifs de la filière en hausse...).

La collecte tous les 15 jours des Ordures Ménagères permettra, pour sa part, de dégager des moyens humains et matériels et donc la mise en place d'une collecte des biodéchets en porte-à-porte sans mobiliser de nouveaux moyens. Enfin, si le remplacement de la collecte en sacs en pied de porte par le déploiement progressif des Points d'Apport Volontaire, n'a pas d'impact financier direct, les enjeux principaux restent une nette amélioration de la propreté urbaine et une baisse importante de la pénibilité du travail pour nos agents de collecte (diminution des troubles musculo-squelettiques, des risques de piqûres...)

14,5M€

coût global du service
(collecte et traitement des déchets)

70 093

tonnes de déchets traités
en 2022

11%

taux de TEOM uniforme sur l'Agglomération
soit environ 150 €/ habitant/ an

DONT

25 888

tonnes d'Ordures ménagères
en 2022

12 ans

de stabilité fiscale



Questions pratiques

DANS QUELLE ZONE JE SUIS ? COMMENT SERAIS-JE INFORMÉ ?

Quelques jours avant la distribution de la dotation, une information vous précisant à quelle zone vous appartenez et donc de quel mode de collecte vous dépendez, vous sera adressée par courrier.

Vous pouvez également trouver l'information sur le site de l'Agglomération d'Agen www.agglo-agen.fr rubrique collecte/calendrier en renseignant votre adresse.

Vous aurez la possibilité d'y télécharger tout au long de l'année les nouveaux calendriers de collecte.

Pour toutes informations complémentaires, vous pourrez contacter le 0800 77 00 47.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE SUIS PAS CHEZ MOI LORS DE LA DISTRIBUTION DE MA DOTATION ?

Si vous êtes absent lors de la distribution de la dotation de bac ou de bioseau, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pourrez alors contacter le numéro inscrit sur cet avis afin de convenir d'un nouveau rendez-vous.

Si vous ratez la distribution des composteurs, vous pourrez vous rendre au Centre Technique de l'Agglomération, 950, avenue Georges Guignard à Boé muni de votre bon de retrait afin de le récupérer.

LA COLLECTE DES BACS DES ORDURES MÉNAGÈRES VA SE FAIRE TOUS LES 15 JOURS ! EST-CE QUE CELA VA SENTIR FORT PENDANT L'ÉTÉ ?

Non, il n'y aura pas d'odeurs si le tri est bien réalisé. En effet, tous les fermentescibles seront désormais triés et déposés dans les bacs " biodéchets " collectés une fois par semaine. Ainsi, le volume de votre poubelle noire sera largement réduit (0% de biodéchet, 0% de recyclable...)

J'AI DÉJÀ UN COMPOSTEUR, PUIS-JE EN AVOIR UN AUTRE ?

Si vous êtes dans une zone de compostage à la maison et que vous avez reçu le courrier de l'Agglomération d'Agen vous précisant les dates et heures de retrait, alors vous aurez la possibilité de retirer votre composteur. Si vous n'avez pas reçu de courrier, c'est que vous n'êtes pas éligible à cette nouvelle dotation.

ALLEZ-VOUS REPRENDRE LE BAC " DÉCHETS VERTS " LORSQUE VOUS ME LIVREREZ LE BAC " BIODÉCHETS " ?


Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Si vous souhaitez le garder, vous le pouvez.
- Si vous souhaitez vous le faire reprendre :
 - Vous pouvez le signaler au prestataire qui viendra vous distribuer votre dotation " biodéchets "
 - Ou en faire la demande au numéro vert 0800 77 00 47

QUE SE PASSE-T-IL SI JE PERDS MON BADGE POUR OUVRIR MON PAV ?

Si vous perdez votre badge, vous devez le signaler au Centre Technique de l'Agglomération ou contacter le numéro vert au 0 800 77 00 47. Un nouveau badge vous sera alors adressé.

Pour toutes autres questions, contactez le numéro vert !

 **0 800 77 00 47**

ou rendez-vous sur www.agglo-agen.fr

TÉLÉCHARGEZ

VOTRE NOUVEAU CALENDRIER
DE COLLECTE
2024

sur www.agglo-agen.fr



Téléchargeable toute l'année

▶ N°Vert 0 800 77 00 47

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

AGGLOMÉRATION
AGEN
agglo-agen.fr